

La signature électronique est arrivée chez nous

LUXEMBOURG - Les ministres présentent la signature électronique.

Ça y est! Après une longue attente, la signature électronique débarque au Grand-Duché. Les citoyens devront attendre le second semestre 2008, a annoncé, hier, le ministre de la Fonction publique Claude Wiseler.

Pour les entreprises, c'est tout de suite et c'est 57 euros pour la carte à puce et environ 30 euros pour le porte-

clés. La carte contient l'identification de son propriétaire et la signature électronique légale. Pour l'utiliser, il suffit de l'introduire dans un lecteur connecté à l'ordinateur et de taper le code PIN qui l'accompagne. Pour le portecclés, il faut appuyer sur le bouton et le code pour effectuer la transaction est généré. Après 30 secondes, il s'efface.

Le tout est proposé par Luxtrust. En fait, une société

créée en 2005 par plusieurs acteurs majeurs du privé et par l'État qui en est actionnaire majoritaire. Luxtrust délivre les certificats électroniques pour l'identification des personnes et la sécurisation de la signature électronique. Elle stocke et sécurise les données. Quand le détenteur de la carte ou du portecclés l'utilise, elle vérifie les données et donne le feu vert.

La signature pourra être utilisée par les entreprises dans des applications qui

verront le jour dans les semaines à venir: le e-TVA ou le projet «Paperless Douanes et Accises». Et les fonctionnaires concernés recevront leur carte, annonce Claude Wiseler. C'est donc le moment pour les entreprises de prendre le train en marche, renchérit Jeannot Krecké, le ministre de l'Économie.

L'idée à terme: faciliter et sécuriser les relations électroniques entre citoyens, administration et entreprises.

am et sg